

Communiqué de presse
Chancellerie

Coefficient fiscal
La population locloise votera le 19 mai 2019

La demande de référendum concernant l'arrêté du Conseil général du 12 décembre 2018 relatif à la fixation du coefficient fiscal à 71% (hausse de 2 points) a été déposée en temps utile et a abouti, ayant recueilli le minimum requis de 816 signatures valables.

A noter que le nombre de signatures valables doit correspondre au 10% des électrices et électeurs.

1226 signatures ont été déposées dans le délai prescrit, dont 1177 valables et 49 nulles.

La date du scrutin a été fixée, pour des questions de synergie, au dimanche **19 mai 2019**, jour correspondant également à une votation fédérale.

Le Locle, le 13 février 2019

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.